

SYNDICAT FORCE OUVRIER
DE LA VILLE, C.C.A.S
ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE POITIERS



Contact syndicat

Adresse: 47 rue Jean Valade.86000 POITIERS

Téléphone: 05.49.52.19.86

Mail: syndicatfo3@wanadoo.fr

Fédération **Force Ouvrière** des personnels des
Services Publics et des Services de Santé



**JE SUIS AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ
des ÉCOLES MATERNELLES**

Décret n°92 - 850 du 28 août 1992



Catégorie C

Grades:

- .Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère cl.*
- .Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème cl .*
- .Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère cl .*

MISSIONS

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ; ils participent à la communauté éducative.

Ils peuvent également être chargés de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines ; ils peuvent aussi être chargés, en journée, des mêmes missions dans les accueils de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants.

Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés.



FO REVENDIQUE UN RATTRAPAGE IMMEDIAT

Revendications FO :

Pour un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010)

- valeur du point d'indice + 8% = 5€ bruts
- 50 points d'indice majoré de plus pour tous
- début de carrière minimum porté à 120% du SMIC = 1734,46€ bruts

Accès par concours

REVENDEICATION FO ATSEM 1ère classe Echelle 4			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2015
1er	373	1 865,00 €	369,41 €
dernier	432	2 160,00 €	391,23 €

REVENDEICATION FO ATSEM principal de 2ème classe Echelle 5			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2015
1er	376	1 880,00 €	370,52 €
dernier	457	2 285,00 €	400,47 €

REVENDEICATION FO ATSEM principal de 1ère classe Echelle 6			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2015
1er	388	1 940,00 €	374,96 €
dernier	512	2 560,00 €	420,80 €

LA REVENDICATION FORCE OUVRIERE :

VERITABLE REFORME DES GRILLES INDICIAIRES DES CATEGORIES C, B ET A.

POUR FAIRE ABOUTIR CES REVENDICATIONS VOTEZ MASSIVEMENT POUR LES LISTES FO

SITUATION ACTUELLE

Situation au 1^{er} janvier 2014 :

- valeur brut d'indice : 4,630 3€ bruts
- SMIC mensuel : 1445,38€ bruts

ATSEM 1 ^{ère} classe				
Echelle 4				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1er	318	1 472,44 €	323	1 495,59 €
dernier	377	1 745,62 €	382	1 768,77 €

ATSEM principal de 2 ^{ème} classe				
Echelle 5				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1er	321	1 486,33 €	326	1 509,48 €
dernier	402	1 861,38 €	407	1 884,53 €

ATSEM principal de 1 ^{ère} classe				
Echelle 6				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1er	333	1 541,89 €	338	1 565,04 €
dernier	457	2 116,05 €	462	2 139,20 €

FO Revendique:

- ⇒ L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- ⇒ Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- ⇒ Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- ⇒ Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- ⇒ L'accès au grade d'atsem principale de 2^{ème} classe à partir du 5^{ème} éch. et d'une ancienneté minimale de 6 ans dans le cadre d'emplois
- ⇒ La réduction de 2 à 1 an pour la durée d'ancienneté nécessaire dans le 6^{ème} éch. du grade d'atsem principale de 2^{ème} classe pour accès au grade d'atsem principale de 1^{ère} classe
- ⇒ L'ouverture d'un droit au départ anticipé en retraite (catégorie Active)
- ⇒ L'accès à la catégorie B
- ⇒ L'ouverture d'un congé rémunéré pour l'accès aux formations diplômantes à la catégorie B

Ces revendications viennent en complément de la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et de l'ajout nécessaire de 50 points, ce qui permettra immédiatement de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années.



Echelle 6

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
IB	358	367	380	404	430	450	481	500	536
IM	333	340	350	365	380	395	417	431	457
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	3a	3a	4a	4a	-

Echelle 5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	340	341	342	347	350	359	368	388	417	430	447	459
IM	321	322	323	325	327	334	341	355	371	380	393	402
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a	-

Echelle 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	336	337	339	340	341	346	349	367	379	400	416	424
IM	318	319	320	321	322	324	327	340	349	363	370	377
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a	-

